

# TRAIL DE MIREVAL

## DIMANCHE 6 FEVRIER 2022

### CHARTRE DU COUREUR

### ENGAGEMENT COVID-19



Conscient.e que la participation à tout évènement fait appel au bon sens citoyen de chacun.e et qu'elle doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement, en tant que participant.e à l'évènement TRAIL DE MIREVAL en date du dimanche 6 février 2022, je m'engage à :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - Port du masque sur la zone de départ que je garde jusqu'à mon entrée dans les SAS de départ
  - Port du masque à l'arrivée (Masque fourni par l'organisation.)
  - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - Ne pas cracher au sol
  - Se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - Respecter et laisser les lieux publics propres
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participant.e.s.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment pour une course présentant des dénivelés importants.
7. Ne pas courir et ne pas me présenter à l'évènement si depuis le 28 Janvier 2022 :

- J'ai été en contact avec une personne atteinte du Covid-19, possible ou confirmée (2 jours avant l'apparition des symptômes et 7 jours après) ;
- J'ai été en contact avec un malade ou un cas possible à moins d'un mètre pendant une durée de 15 minutes ;
- J'ai présenté des signes d'infection par la Covid-19 : fièvre même modérée supérieure ou égale à 38° lors de deux mesures effectuées à une heure d'intervalle associée à l'un des signes suivants : fatigue, toux sèche persistante, éternuements, oppression thoracique, perte du goût ou de l'odorat

8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10. Prendre connaissance des règles sanitaires détaillées ci-dessous.

### TRAIL DE MIREVAL – 6 FEVRIER 2022 REGLES SANITAIRES

#### **Port du masque Le port du masque est obligatoire sur le village TRAIL DE MIREVAL**

Merci de venir avec votre propre masque – que vous devez prévoir de jeter à l'entrée dans votre SAS de départ.

Un second masque vous sera fourni par l'organisation à votre arrivée.

#### **Accueil / Remise des dossards (avec passe sanitaire)**

Les dossards pourront être retirés le samedi 5 février de 14h à 18h et le dimanche 5 février à partir de 7h au Centre Culturel Léo Malet.

Afin de limiter le flux et la présence en nombre et en continu de personnes sur le site, les organisateurs pourront vous faire patienter à l'extérieur du CCLM.

#### **Passe sanitaire :**

Suite à l'annonce du président de la République le 12 juillet 2021, le passe sanitaire (vaccin complet, test PCR ou Antigénique de moins de 72h) devra être présenté lors du retrait des dossards. Chaque participant devra se munir de son attestation. Port du masque obligatoire.

Plusieurs zone de retraits des dossards seront mises en place et matérialisées, organisées suivant le nombre d'inscrits. Un sens de circulation sera défini (entrée et sortie différentes après récupération du dossard).

Des solutions de gel hydroalcoolique seront positionnées sur les tables à destination des concurrents et des bénévoles.

### **Aire de départ et d'arrivée (parking du Centre Culturel Léo Malet)**

Le port du masque est obligatoire dès lors que vous entrez dans le village départ car et ce jusqu'à l'entrée dans les SAS de départ. L'accès au village départ de la course vous sera refusé si vous ne portez pas de masque. Merci de venir avec un masque personnel. Port du masque obligatoire.

S'agissant d'arrivées individuelles et échelonnées, le protocole habituel est simplement ré-organisé : un couloir hermétique matérialisé par des barrières Vauban sécurisera l'arrivée des coureurs à 100m de la ligne d'arrivée jusqu'au passage de l'arche d'arrivée. L'accès aux tentes accueillant le ravitaillement fera l'objet d'un parcours à sens unique dès la fin du sas arrivée. Seuls les concurrents pourront y accéder. Après avoir récupéré un masque fourni par l'organisation, les coureurs pourront se rendre au ravitaillement final.

La remise des prix sera aménagée afin de limiter les contacts en fonction des orientations sanitaires en vigueur.

Toutes les coordonnées de tous les coureurs, des prestataires présents, et de tous les bénévoles seront inscrits par les organisateurs dans un cahier de rappel afin de pouvoir prévenir et être prévenu(e) en cas de d'exposition à risque au Covid-19.

TRAIL DE MIREVAL 2022